

DELEGATION DE LA F.S.M.

EN TURQUIE

(17-23 janvier 1982)



Philippe FLORAND - Monique BRIOUDES, avocat

- - - -

Notre délégation a séjourné en Turquie du 17 au 23 janvier 1982. Nous avons recueilli des éléments d'information sur les très nombreux procès qui s'ouvrent actuellement sur tout le territoire et en particulier sur le procès de Golcuk (TKP) et celui d'Istanbul (DISK). Nous avons rencontré des personnes d'horizon et de milieux divers: avocats, journalistes, anciens députés, dirigeants syndicaux etc... qui ont accepté de témoigner pour nous malgré les risques énormes qu'ils en courent.

Trois de nos demandes n'ont pu être satisfaites malgré notre insistance:

- rencontrer Abdullah BASTURK, Président de la DISK
- visiter une prison
- rencontrer le procureur général Takkeci.

- - - -

I. Situation politique, économique et sociale

La Turquie connaît aujourd'hui une mise en cause globale des droits de l'homme, par une junta militaire qui concentre tous les pouvoirs entre ses mains et organise un système de caractère fasciste, reposant sur la répression systématique.

1) Sur le plan politique

L'état de siège a été la méthode la plus répandue du gouvernement pour la majorité des années allant de 1967 à 1980. Dès 1979, plus de 20 provinces de Turquie étaient placées sous la loi martiale. Les mêmes militaires étaient responsables non seulement du maintien de l'ordre mais aussi de la "sécurité nationale". C'est ainsi qu'ils ont justifié le coup de force du 12/9/80 par leur volonté de mettre fin à la terreur et à l'anarchie que connaissait le pays.

C'est durant cette période que devant la carence des formations politiques, la persistance du danger fasciste et la montée de la terreur la DISK a pris l'initiative de la convocation d'une plate-forme démocratique avec la participation de toutes les organisations de masse et démocratiques du pays; cela dans le but de s'opposer à la terreur et au danger d'un régime fasciste.

Le 12 septembre 80, une partie des forces armées de Turquie, dirigée par le Général Evren, s'empare des leviers de commande de l'Etat.

- La Constitution (de 1961) est suspendue.
- L'Assemblée Nationale est dissoute.

Un Conseil National de Sécurité composé de 5 militaires à la tête desquels le Général Evren, est mis en place. Il désigne un gouvernement, chargé d'expédier les affaires courantes ainsi qu'un Conseil Consultatif faisant office d'assemblée nationale avec un pouvoir d'intervention extrêmement réduit.

- Les partis politiques sont interdits en particulier les deux principaux le Parti populaire républicain (PPR)

reformateur de Bulent Ecevit (Premier Ministre) et le Parti conservateur pour la justice de Suleyman Demirel. Egalement le Parti populaire ouvrier (TIP) présidé par Behice Boran actuellement en exil et déchu de la nationalité turque d'autres partis, relativement importants représentant le courant du renouveau islamique et quelques groupes fascistes.

Quant au Parti communiste turc (TKP) fondé en 1920, il a toujours été interdit, sauf durant quelques mois en 1923.

2) Sur le plan social

- Les organisations syndicales.

Il existait en Turquie deux confédérations d'importance la Turk-IS et la DISK celle-ci fondée en 1967 par Kemal Turkler, assassiné en juillet 80, par un groupe fasciste, était présidée depuis 1977 par Abdulah Basturk député du PPR à l'Assemblée Nationale. Elle comptait parmi ses dirigeants un ancien maire d'Istanbul, Ahmed Isvan et des hommes politiques d'horizon divers.

Dès juillet 1980 le Procureur d'Istanbul engage des poursuites contre la DISK. Peu de temps après le coup d'Etat les militaires interdisent cette confédération et arrêtent ses dirigeants

L'autre centrale la TURK-IS demeure "libre" - Mais aucune structure de concertation, de négociation ne fonctionnant dans les entreprises au plan national, la TURK-IS est cantonnée dans l'inaction. Cependant malgré la répression, dans certaines entreprises les travailleurs organisent des actions: ralentissement de la productivité, grève de la cantine, refus de se servir des cars de ramassage de l'entreprise.

- Presque toutes les organisations démocratiques sont interdites, et leurs membres poursuivis (Association d'étudiants, Union des femmes progressistes de Turquie, Mouve-

ment de la paix etc.). Toute une association est entravée on engage même des poursuites contre la cinémathèque d'Istanbul.

- La presse est censurée, tous les journaux des partis politiques sont interdits.
- De graves atteintes sont portées à la liberté de circulation. Les Turcs ne peuvent en principe sortir de leur pays qu'une fois tous les 3 ans et à l'heure actuelle de nombreux intellectuels se sont vu interdire cette possibilité.

3) Sur le plan économique

La situation économique continue à se dégrader, l'inflation est importante et l'écart se entre les prix qui ont pratiquement doublé en un an et les salaires qui n'ont pas été majorés que de 40 à 50%. Le coût des loyers a doublé et un salarié y consacre 50% de son salaire.

Le chômage progresse, on parle de "millions de chômeurs" faute de statistiques officielles précises.

Dans les entreprises les licenciements pour raisons politiques ne se comptent pas et la délation constitue un moyen de pression sur les salariés que l'on surexploite - (interdiction de parler, d'aller aux toilettes pendant la journée etc...)

4) Arrestations

D'après nos informations plus de 200 000 personnes auraient été arrêtées depuis le 12 septembre 1980 - 40 000 procès seraient en cours. A l'heure actuelle de 60 à 80 000 personnes sont détenus parmi lesquelles on nous a indiqué la présence de 270 jeunes officiers en prison depuis le mois 11/2 sous l'inculpation d'être membres du TKP. 56 médecins de l'Association des médecins. Une quarantaine d'avocats ont été arrêtés depuis septembre 1980, actuellement une dizaine

d'entre eux sont encore détenus.

Avant le coup d'Etat la garde à vue était de 15 jours, puis elle fut torturée à 30 et à 90 après le coup d'Etat. Elle est aujourd'hui de 5 jours. Pendant cette période les détenus ne peuvent pas être assistés d'un avocat, ne peuvent pas communiquer avec leurs familles et sont à la disposition de la police. Cette notion de garde à vue perd d'ailleurs son sens à l'heure actuelle, puisque même après la présentation du détenu au procureur et inculpation, la police dispose toujours du pouvoir de procéder à des interrogatoires dans ses locaux et en dehors de tout contrôle judiciaire. C'est pendant cette période que la torture est pratiquée de façon systématique.

5) Torture

La torture est devenue un mode d'investigation normal soit dans le but d'obtenir des aveux ou des dénonciations soit tout simplement pour terroriser. Les méthodes employées sont particulièrement barbares: coups - torture des jeunes - froid - faim - humiliation: torture devant les proches, coups devant les avocats, torsure électricité - simulacre d'exécution - viols, violences sexuelles - torture des chats qui consiste à enfermer un détenu dans un sac avec des chats et à frapper le sac à coup de bâton - bain d'eau glacée etc...

De très nombreux inculpés, soutenus par leurs avocats portent plainte contre ces tortures (ainsi au procès de Golcuk où 230 personnes sont accusés d'être membre du TKP) aucune suite n'est donnée à ces plaintes. Parfois même les avocats sont poursuivis pour dénonciation calomnieuse.

70 personnes seraient décédées des suites de tortures - 1500 d'après nos informations. A la prison de Métris (Istanbul) 107 détenus sont hospitalisés actuellement par suite de torture. Abdulah Basturk, président du DISK, est atteint de tuberculose, il a été atrocement torturé de même pour l'ancien maire d'Istanbul et l'ensemble des dirigeants du DISK.

Les femmes ne sont pas épargnées, ainsi cette avocate d'Ankara Ilgi Uariş pendue par les bras, pendant 2 jours, pliée en deux à l'intérieur d'un pneu, frappée sur la poitrine, torturée à l'électricité. D'autres sont ciolées pendant toute la durée



de leur garde à vue.

Une grande partie des détenus sont jeunes, souvent mineurs de 18 ans. La torture est encore plus dure pour eux semble-t-il. Personne n'est épargné quelque soit le sexe, l'âge, la condition sociale, l'opinion politique.

6) Conditions de détention

Celles-ci sont déplorable: compte tenu du nombre des détenus, le nombre des prisons est insuffisant. De nouveaux centres de détention sont ouverts dans des bases militaires, des hôpitaux, des gymnases etc... Ces locaux ne sont pas chauffés et connaissent des conditions d'hygiène très mauvaises (saleté, poux, surpopulation).

Certains détenus souffrent du sadisme des gardiens. Des avocats ont pu témoigner avoir vu leur client frappé sous leurs yeux. A Istanbul, des avocats ont saisi leur barreau d'une plainte: ils avaient vu des gardiens obliger des détenus à pratiquer la gymnastique dans la neige sous leurs sarcasmes. A la prison de Kabakos, près d'Istanbul, les conditions de détention sont telles que malgré la répression, des détenus ont fait une grève de la faim.

6) Procès

Des simulacres de procès organisés par une magistrature aux ordres se déroulent ou sont en préparation dans tout le pays.

Ces procès sont politiques. La délégation a pu le vérifier au cours d'audience du procès du DISK où 52 dirigeants risquent la peine de mort. Ils ont pu assister aussi au procès de 233 prisonniers jugés à Golenk.

Ce procès du DISK se déroule dans un gymnase situé dans la banlieue d'Istanbul. La salle est gardée par l'armée. On compte de nombreux militaires à l'intérieur.

Lors de l'audience les avocats étaient absents. Ils entendaient protester contre les différents atteintes aux droits de la défense dont les premières audiences avaient été l'objet. Étaient également absents les représentants de la presse étrangère. Les audiences ne sont pas publiques puisque seuls peuvent assister les familles, les avocats, les journalistes et les observateurs étrangers après avoirs reçu l'autorisation des autorités militaires.

L'acte d'accusation qui ne compte pas moins de 850 pages est lu par le Procureur Général militaire. Cet acte d'accusation vise l'Art. 146 al.1 du Code Pénal Turc qui prévoit que:

" Quiconque a essayé par la force d'altérer, de changer ou d'abolir l'ensemble ou une partie de la Constitution de la République de Turquie, et de renverser l'Assemblée Nationale constituée conformément à la Constitution ou de l'empêcher de remplir ses devoirs, sera puni de la peine capitale."

L'acte d'accusation prétend que la DISK avait pour objectif de renverser l'ordre établi. Cette volonté est prouvée, d'après le processus, notamment par la structure et le mode de fonctionnement du syndicat qui serait d'aspiration marxiste-léniniste. Les relations entretenues par la DISK avec certaines organisations syndicales étrangères telle la CGT de France ou des organisations internationales comme la FSM prouvait la volonté de la part de la DISK d'instaurer une société "communiste".

Les méthodes d'action de la DISK telle le recours à la grève ou aux manifestations sont invoqués à l'appui de l'acte d'accusation.

Rappelons que les faits invoqués ne peuvent être retenus personnellement contre tel ou tel dirigeant précis. On invoque donc une conception collective de la responsabilité générale.

Par ailleurs les actes invoqués par l'accusation concerne les actes légaux au moment de leur réalisation alors que le syndicat bénéficiait d'une existence légale.

De tels certains dirigeants ont déjà été jugés pour les actes incriminés: certains avaient déjà été condamnés, d'autres avaient été relaxés, d'autres enfin bénéficiaient de l'amnistie. Ainsi on rejuge une seconde fois pour les mêmes faits ce qui constitue évidemment une violation flagrante des principes du droit.

La nature politique des procès apparaît clairement aussi, à l'audience des 233 personnes jugées par le tribunal militaire de Golcuk à qui l'on reproche d'appartenir au parti communiste. Il ressort de l'acte d'accusation que la poursuite se fonde sur l'article 141 du Code Pénal Turc qui reprime toute action et toute participation à une association dont le but est la domination d'une classe sociale par une autre. La peine encourue est celle de 20 ans de réclusion.

Les observateurs ont pu noter qu'une seule question était posée aux détenus: "Etes-vous, oui ou non, membre du Parti Communiste Turc?" Tous les inculpés interrogés en présence des membres de la délégation ont fait part des tortures atroces dont ils avaient été victimes.

Les droits de la défense sont bafoués. Les avocats ne peuvent communiquer librement avec leurs clients. Ils ne peuvent les rencontrer que séparés par deux grillages et en présence des militaires. Par ailleurs si le barreau note une des dernières institutions à pouvoir conserver un minimum de vie démocratique, le Procureur Général a fait savoir au Batonnier d'Istanbul expulsé lors de la 1^{ère} audience du procès de la DISK que les avocats ayant assisté le syndicat avant sa dissolution seraient poursuivis. Certains sont d'ailleurs détenus à l'heure actuelle et ils ne sont pas épargnés par la torture.

La présence de notre délégation a été ressentie de façon très positive par les syndicalistes emprisonnés, leur seul espoir résidant dans un essor de la solidarité internationale. Ils nous ont fait savoir par l'intermédiaire de leurs avocats, leur reconnaissance et la force qu'ils faisaient dans notre présence. Le barreau d'Istanbul nous a également chaleureusement

remercié par l'intermédiaire de son bâtonnier qui nous a déclaré:
"il s'agit de procès politiques, l'issue sera politique et la
pression de la solidarité internationale est donc essentielle".

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV



UN TEMOIGNAGE ACCABLANT POUR LA JUNTE MILITAIRE TURQUE

Par Antoine HERRERO,
secrétaire de l'UIS-THCP

Depuis le 12 septembre 1980, une vague de terreur sans précédent s'abat sur la Turquie. Plus de 200.000 personnes ont été ~~arrêtées~~^{interpellées}, près de 100.000 dont ~~75% sont des travailleurs~~ sont toujours en détention. Mais la répression frappe toutes les couches sociales. Près de 300 officiers ont été récemment arrêtés accusés de "sympathie pour les communistes", ainsi que 56 médecins pour avoir soigné des personnes ayant subi des tortures.

La répression de la junte militaire présente des aspects terrifiants que j'ai pu constater pendant mon séjour. Des véhicules blindés sillonnent les rues, partout des soldats en armes, les murs sont couverts d'affiches reproduisant les photographies des personnes recherchées, les automobilistes sont contraints d'allumer les plafonniers de leur voiture dès la tombée du jour pour permettre à la police de repérer plus facilement les visages. Les atteintes les plus élémentaires aux droits de l'homme ne se comptent plus. Personne n'est à l'abri de la répression et la population vit dans la crainte, d'arrestations arbitraires, de brutalité, de torture. La misère est visible partout. Sur 46 millions d'habitants 25 millions vivent dans le dénuement. Plus de 20% des travailleurs sont en chômage. Le salaire minimum ^{brut} représente l'équivalent de 80% ^{d'affaires} par mois, alors que le coût de la vie a augmenté de plus de 50% en 1981, les salaires n'ayant progressé que de 25%. Les loyers et les impôts sont accablants. Des pénuries de toutes sortes, par exemple, les maisons ne sont pas chauffées faute de fuel, ~~de charbon~~. Les droits syndicaux et les libertés démocratiques ont été supprimés.

C'est le mouvement syndical qui supporte le plus gros de la répression. En effet, en témoigne le procès en cours devant le tribunal militaire d'exception à Istanbul contre les 52 dirigeants de la DISK, grande centrale syndicale turque, dont la junte militaire demande la mort par pendaison. Quels crimes ont-ils commis?

Ayant assisté à quatre audiences de ce procès j'ai pu vérifier que ces dirigeants sont accusés d'avoir défendu les intérêts des travailleurs, en recourant au droit de grève face aux pressions

46 000 personnes sont transférés devant les tribunaux militaires, dont plus de 2000 militants syndicaux.

du patronat en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés. Accusés aussi d'avoir agi pour la sauvegarde et l'élargissement des droits syndicaux et des libertés démocratiques, en organisant des actions de masses conformément aux droits que leur confère la Constitution. Accusés enfin pour avoir organisé ^{des} meetings à l'occasion du 1er Mai, journée internationale d'unité, de solidarité et de lutte de la classe ouvrière internationale.

Selon le procureur général de la Cour martiale d'Istanbul TAKKECI, il s'agit de la première phase d'un procès beaucoup plus large. D'autres procès contre les militants de syndicats affiliés à la DISK s'ouvriront successivement. Le procureur général a précisé que 136 militants dont le procès est en préparation ont déjà été emprisonnés et que plus de 2.000 autres, remis en liberté seront jugés pour leur appartenance à la DISK. Il a également averti les avocats assurant leur défense qu'ils feront l'objet de poursuites judiciaires.

Mais, pas même les mesures de coercition aussi brutales soient-elles n'ont réussi à briser le courage des dirigeants de la DISK. En pleine audience ils ont dénoncé les tortures qu'on leur a fait subir.

A Ankara, j'ai pu rentrer dans la caserne MAMAK où se trouve le commandement militaire de l'état de siège de la région. D'après un officier plus de 5.000 détenus y sont entassés dans 8 bâtiments spéciaux.

Le 28 janvier dernier, ont eu lieu dans cette caserne 6 procès. J'ai pu assister à l'un des 6 procès. Y ont été jugés:

= TEMEL ATEŞ, ancien député et membre ^{de l'association} ~~du syndicat~~ des enseignants TOB-DER;

= ERTUGRUL GUNAY, ancien député et membre du Conseil Mondial de la Paix.

Tous les deux sont accusés d'être responsables des émeutes ^{parvenues} ~~organisées par des gauchistes~~ dans la ville d'Ordu et dans le village Fatsa qui ont fait une centaine de morts. Les deux députés risquent d'être condamnés à plus de 30 ans de prison.



Les arrestations se poursuivent sans relâche:

- = le lundi 1er février trois travailleurs, transport, métallurgie, chimie ont été arrêtés;
- = vers la mi-janvier a été arrêté ALI ÖZDEMİR, secrétaire général du syndicat des communaux;
- = en décembre dernier, a été arrêté ALI ÖZGENTURK, titulaire de 11 prix internationaux, accusé d'avoir réalisé un film sur la vie des travailleurs et de leur syndicat;
- = arrêté également ~~un~~ ALPTEKİN, beau-fils de l'ancien ~~Président du MADEN-İS, Kemal TURKLER,~~ ~~secrétaire général de la Fédération de la métallurgie,~~ assassiné le 22 juillet 1980 par les fascistes; ~~accusé d'avoir déclaré que les articles 141 et 142 de la constitution devraient être abrogés;~~
- = 185 membres de la fédération textile TEKSTİL à Taris ont été condamnés à des peines de prison allant de 2 à 24 ans pour avoir fait grève au début de 1980.

Mais aussi les tortures, les sévices, les assassinats:

- Les cas de tortures et de sévices sont difficiles à chiffrer. 390 plaintes ont été reconnues par les autorités, mais selon les témoignages d'avocats, des familles d'inculpés, la torture est systématiquement pratiquée. Plus de 700 personnes ont succombé aux tortures dont les méthodes sont poussées à un haut degré de raffinement grâce à des "collaborateurs étrangers".
- Près de 3.000 personnes risquent d'être condamnées à mort par pendaison, lors de 265 procès en cours. Parmi elles les 52 dirigeants de la DISK dont le camarade RIDVAN BUDAK, président de la fédération textile.
- Un avocat du syndicat Maden-is à Bursa a succombé sous la torture.

- En juillet 1981, KENAN BUDAK, président de la fédération des cuirs et peaux a été assassiné dans la rue par les forces de l'ordre.

Ce sont là, quelques exemples, citer parmi, hélas, tant d'autres.

J'ai eu un entretien avec le procureur général du tribunal de l'état de siège d'Istanbul. Je lui ai demandé tout d'abord l'autorisation de rendre visite au président de la DISK, ABDULLAH BASTURK, ainsi qu'au président de la fédération textile RIDVAN BUDAK.

REPONSE: Nous ne donnons pas l'autorisation de rendre visite à des terroristes.

Je lui ai exprimé ma certitude que le président de la DISK et le président de la fédération textile, ainsi que les autres syndicalistes comparaissant devant la cour martiale n'étaient pas des terroristes, mais des dirigeants d'une grande centrale syndicale qui défendait les intérêts légitimes des travailleurs.

REPONSE: Ces personnes avaient un programme et menaient des actions de terrorisme. Les preuves sont contenues dans l'acte d'accusation.

QUESTION: On parle beaucoup de tortures dans votre pays. Qu'en est-il exactement?

REPONSE: Avant le 12 septembre 1980, il y avait en Turquie en moyenne 20 morts par jour, le peuple vivait dans la peur. Maintenant le peuple n'a plus peur et il n'y a plus d'assassinats.

QUESTION: Peut-être auparavant on assassiné dans les rues. Mais maintenant d'après mes informations il y a eu plus de 700 morts suite à la torture ainsi que des milliers de personnes torturées. Est-ce vrai ?

En guise de réponse le procureur général est parti.

J'ai rencontré plusieurs travailleurs qui après avoir été emprisonnés et torturés s'attendent à nouveau à être arrêtés pour comparaître devant le tribunal. Ils m'ont raconté leur calvaire. Si ne je cite pas les noms c'est pour ne pas remettre leur vie en péril.

Un jeune travailleur arrêté, en janvier 1981, m'a dit qu'il était resté 3 jours nu dans une pièce sans chauffage. Le quatrième jour, après lui avoir bandé les yeux, on l'a emmené dans une autre pièce pour lui faire subir un interrogatoire. Ce qu'il m'a dit à ce sujet: "Les tortionnaires ont commencé par me dire que j'étais communiste et que je devais reconnaître les faits qui m'étais reprochés étant donné qu'ils en avaient été informés par certains de mes camarades. Lorsque je leur ai expliqué que les accusations étaient fausses la torture a commencé. De temps à autre, je sentais au corps un poids (sûrement un sac de sable) qui me faisait tomber. Puis on m'a appliqué de l'électricité à différentes parties du corps - doigts, pieds, anus, sexe - tantôt à sec, tantôt dans l'eau. Sans compter les coups de pieds et de poings. Avec des matraques on m'a fait subir des sévices sexuels. Je ne sais pas combien de jours cela a duré, car j'avais perdu la conscience. Quelques temps plus tard on est revenu me chercher. On m'avait mis de nouveau tout nu, puis on m'a placé dans un grand sac avec des chats. C'était atroce. Quand les chats étaient fatigués, on leur donnait des coups de batons pour qu'ils se remettent à la besogne. Je ne sais pas combien de temps cela a duré car je m'étais évanoui. Tout mon corps était ensanglanté de griffes et de morsures des chats".

Les méthodes utilisées par les tortionnaires de la junte militaire sont cruelles. En témoigne également le récit suivant ~~d'une~~ d'une autre victime de la terreur qui sévit en Turquie.

"Après mon arrestation en février 1981, on m'a fait subir un interrogatoire. On m'a accusé d'être communiste et d'avoir déployé des activités syndicales. J'ai dit que je n'étais pas communiste, que les faits qui me sont reprochés datent de cinq ans et que je ne m'en rappelle plus. On m'a fait déshabillé, puis après avoir été maltraité à coups de pieds et de poings on m'a passé une grosse corde sous les bras. Pendant deux jours



au moins on m'a laissé suspendu. Je me suis évanoui. Quand je me suis réveillé il y avait dans la pièce ma femme et ma fille de 14 ans. Les tortionnaires m'ont à nouveau suspendu et violé sous mes yeux ma femme et ma fille. C'était horrible à supporter".

Depuis ce travailleur a un bras paralysé et sa fille a perdu la raison.

En Turquie, la junte militaire arrête, emprisonne, torture, exécute.

Le procès de 52 dirigeants de la DISK est un procès mascarade, une parodie de justice dans laquelle 52 syndicalistes risquent la mort par pendaison pour leurs activités en faveur des travailleurs de leur pays, pour le respect des droits syndicaux et les libertés démocratiques et contre le terrorisme, ~~des bandes fascistes et gauchistes.~~

Au cours de mon séjour, en Turquie, j'ai visité plusieurs familles des 52 dirigeants de la DISK. Celles-ci ont tenu à remercier la FSM, les UIS, la CGT de France de leur solidarité. Elles ont manifesté le désir de voir se développer la solidarité internationale dans l'unité la plus large, afin d'obtenir la libération de 52 dirigeants de la DISK, ainsi que des 136 syndicalistes qui attendent d'être jugés. Elles souhaitent également que des actions soient lancées au niveau international pour exiger le rétablissement des droits syndicaux et des libertés démocratiques, en Turquie.

A cet appel, nous ne pouvons ^{pas}/ne pas y répondre. De nombreuses vies sont en péril, en Turquie. Elles peuvent être sauvées si la protestation internationale est assez forte.

Face à la répression qui s'accroît, face à la torture, aux exécutions et aux menaces de mort qui pèsent sur des syndicalistes et des démocrates turcs, il est possible en multipliant la répression et les protestations internationales de faire reculer la main des bourreaux.

RAPPORT SUR LE SEJOUR A ISTANBUL DU CAMARADE

ALAIN COVET, SECRETAIRE GENERAL DE L'ICPS

16 - 22 Avril 1982

LE PROCES

1) Le cadre

Comme les autres observateurs envoyés par la FSM depuis l'ouverture du procès le 24 décembre 1981, j'ai pu pénétrer dans le Hall des Sports de la cité universitaire "ATATURK" où se déroule le procès dans la banlieue d'Istanbul.

Cerné par la police et l'armée, l'accès à ce gymnase n'est pas simple. Et il faut franchir à pied plusieurs contrôles.

Les inculpés sont entourés de barrières. Il y a des bancs dans ce carré des inculpés pour 200 personnes. Est-ce à dire qu'on prévoit que d'autres inculpés viendront se joindre à ceux-là ?

Les familles prennent place dans les gradins du Hall des Sports, au centre, et les observateurs à droite de ces mêmes gradins. Ils sont séparés par des soldats de la police militaire. Les avocats sont à la gauche de la Cour et les journalistes à droite. Ce qui signifie que les avocats ne peuvent avoir de contact avec les inculpés.

Familles et observateurs ne prennent place sur les gradins que lorsque un officier de la police militaire les y invite, c'est-à-dire quelques minutes avant l'entrée de la Cour.

Les inculpés arrivent dans 2 fourgons militaires, menottes aux poignets, près d'une heure avant l'ouverture de la séance. Ils peuvent ainsi voir (de loin) leurs familles et les observateurs.

Pendant la coupure de midi (12 h 15 - 14 heures), les inculpés restent dans leur cage. Mais ils ont la possibilité de voir leurs familles pendant 3 à 4 minutes. Les observateurs ne peuvent contacter les inculpés.

J'ai compté 52 soldats de la police militaire à l'intérieur du gymnase. A l'extérieur ils sont trop nombreux pour les compter.

2) Le déroulement

La lecture de l'interminable acte d'accusation (850 pages) a duré du 24 décembre au 14 avril.





Le 14 avril a commencé l'interrogatoire d'Abdullah BASTÜRK, Président de la DISK, dans des conditions telles que "CE PROCES EST UNE MASCARADE, UNE PARODIE DE JUSTICE".

a) Une partie des avocats de la défense a été incarcérée :

C'est ainsi que Maître Ohran Apaydin, bâtonnier d'Istanbul, et coordinateur de la défense des 52 militants de DISK a été arrêté en février comme "membre du Comité Turc pour la Paix".

Maître Apaydin avait déclaré à l'ouverture du procès : "Les militaires veulent paralyser la défense de tous les procès politiques".

La veille de son arrestation Maître Apaydin avait déclaré : "J'ai entendu dans ce procès un réquisitoire sans consistance qu'il m'est aisé de détruire. Ils le savent ... Ils vont m'arrêter."

Le 15 avril un avocat de MADEN-IŞ (Fédération des Métaux) a été inculpé pour avoir donné un interview à une agence de presse étrangère.

Deux cas parmi beaucoup d'autres ...

b) La détermination répressive est absolue

Le procureur - colonel TAKKECI, celui-là-même qui a réclamé la pendaison des 52 dirigeants de la DISK a déclaré :

"Il faut en finir avec la DISK." A travers elle, c'est le mouvement ouvrier turc, en plein essor ces dernières années qui est visé.

c) Les droits de la défense bafoués

Le procureur TAKKECI qui dicte sa loi au Président du tribunal, a interdit toute déclaration de la défense ou des inculpés après la lecture de l'acte d'accusation. Le Président de la DISK, A. BASTÜRK, considérant qu'il y avait plus de 200 erreurs dans cet acte, voulait les relever. Interdit !

Le 16 avril, les avocats de la défense ont déposé une "pétition" pour que soient respectés les droits de la défense et les règles juridiques d'un procès normal.

Le tribunal a décidé que les inculpés n'ont rien à dire sur l'acte d'accusation et qu'ils doivent simplement et uniquement répondre aux questions du Président du tribunal ou du juge de séance !

Sur intervention du procureur, le tribunal a décidé que l'interrogatoire était disjoint de la défense et qu'en conséquence les avocats n'ont rien à dire.

Le procureur a laissé entendre aux avocats qu'après les 52, ce serait bientôt leur tour d'être jugés.

d) L'interrogatoire

Depuis le 14 avril, c'est l'interrogatoire de A. BASTURK qui se poursuit. Celui-ci, avec détermination, calme, refuse de tomber dans les pièges que lui tend le président pour lui faire dire que DISK était une organisation politique voulant instaurer la dictature du prolétariat en Turquie.

A. BASTURK ne répond qu'avec les Statuts et les publications de la DISK rassemblées devant lui.

Les mêmes questions sont posées de différentes façons des dizaines de fois, tentant par là d'"avoir Bastürk à l'usure". Rien n'y fait. Celui-ci calmement mais fermement évite les pièges.

Mais le greffier (qui est une femme) ne tape rien des réponses de BASTURK. C'est le président qui dicte les questions et les réponses faites par BASTURK dans des conditions telles que des mots sont "omis" ou des réponses tonquées ce qui change tout le sens des réponses et oblige l'accusé à de constantes rectifications.

Pour Abdullah BASTURK, comme pour tous les accusés, c'est un combat de chaque instant qui demande un courage et une maîtrise énorme. Ce dont ils font preuve face à l'attitude brutale et intolérante du président et du procureur.

Ce sera après l'interrogatoire d'Abdullah BASTURK, l'interrogatoire des 52 autres inculpés dans les mêmes conditions.

Car un 53ème inculpé les a rejoint : Ahmet ISVAN, l'ancien maire d'Istanbul. On lui reproche d'avoir favorisé les manifestations de DISK à Istanbul et d'avoir pris place à la tribune lors d'une manifestation du 1^{er} Mai. Pour ces "crimes", le procureur TAKKECI a réclamé 16 ans de prison contre Ahmet ISVAN !

LA SITUATION DANS LAQUELLE SE DERoule LE PROCES

A travers le procès de la DISK, c'est le mouvement ouvrier turc tout entier qui est visé.

Le mouvement ouvrier turc est le principal obstacle aux visées stratégiques de l'impérialisme et aux mesures économiques draconiennes imposées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Le mouvement populaire doit être cassé. C'est la tâche de la dictature d'Ankara.



1) Des procès innombrables

Dans les prisons croupissent près de 120 000 prisonniers politiques.

Les cours martiales siègent sans répit. Plus de 46 000 procès sont en cours dans tout le pays. 2 000 d'entre eux concernent des syndicalistes et d'autres démocrates inculpés pour des raisons politiques.

A la prison de METRIS à Istanbul s'est ouvert le 12 mars le procès de DEV-YOL. Il y a 159 inculpés, le procureur a réclamé 30 peines de mort.

Dans la même prison s'est ouvert le 15 mars le procès de DEV-SOL. Il y a 312 inculpés, le procureur a réclamé 146 peines de mort.

L'essentiel des inculpés de ces 2 procès sont des jeunes de 16 à 25 ans, des étudiants pour la plupart, et appartenant à des organisations d'extrême gauche.

Ils ont tous été torturés abominablement. 7 ou 8 des inculpés de DEV-SOL sont morts sous la torture.

Ce procès de DEV-SOL se fait hors de la présence des inculpés, leur état ne permettant pas de les montrer au public.

Le 22 avril s'est ouvert le procès de 87 inculpés du Parti Ouvrier Turc.

Au Kurdistan, des centaines de patriotes sont emprisonnés pour le seul fait de s'affirmer Kurde. Dans une prison 37 sont morts le mois dernier sous la torture. Ce sont près de 100 morts, qui sont dénombrés, sous la torture. Ce chiffre est très sous-évalué. Et des centaines d'emprisonnés sont mutilés à vie.

Au terrorisme de la rue, qui a donné prétexte au putsch militaire, a succédé le terrorisme d'Etat.

2) La droite et l'extrême-droite épargnée

Quant aux forces de l'extrême-droite et de la droite, responsables ou complices de centaines d'assassinats politiques qui ont précédé le putsch de septembre 80, elles sont en fait épargnées. Ainsi, tandis que l'ex-leader du Parti Républicain du Peuple (social démocrate) et ancien premier ministre Bulent ECEVIT est à nouveau incarcéré pour avoir enfreint le décret qui interdit les débats politiques, l'ex-premier ministre réactionnaire, l'homme du grand capital Soleiman DEMIREL, voit l'instruction engagée contre lui, en vertu du même décret, abandonnée !



C'est ainsi que les avocats du Parti National (fasciste) du colonel TURKES ont déposé une pétition à Ankara accusant le Parti Républicain du Peuple d'être un rassemblement de gauchistes.

3) Le soutien de l'impérialisme à la junte

Washington, l'Etat-major de l'OTAN, le FMI ... apportent leur caution, leurs encouragements et leurs millions de dollars à la junte du général EVREN. Elle a reçu, jusqu'à présent 815 millions de dollars. En 1983, la Turquie sera le troisième pays bénéficiaire de l'aide américaine après Israël et l'Egypte.

C'est une aide accordée au prix de l'aggravation de la misère et de la terreur pour le peuple turc, afin que l'impérialisme puisse ancrer plus profondément encore sa présence militaire sur tout le territoire de ce pays voisin de l'URSS.

4) Une situation effroyable dans les usines

L'interdiction de DISK et de ses organisations, l'interdiction des grèves et manifestations, la mise en sommeil des conventions collectives, le renforcement de l'exploitation, ont aggravé sensiblement la situation des travailleurs dans les entreprises. Les patrons se vengent sans pudeur sur les travailleurs de ce qu'ils ont pu obtenir par leurs luttes dans le passé. Ajoutons à cela que l'inflation a atteint 50 % en 1981 alors que les salaires sont bloqués dans la majorité des cas et n'ont été majorés que de 25 % pour une minorité.

Un contact m'a dit que le salaire mensuel moyen d'un ouvrier qualifié dans la chimie était de 9 000 liras turques et qu'il était impossible à une famille de 4 personnes (parents et 2 enfants) de vivre avec moins de 20 000 liras par mois.

Ajoutons encore que le chômage touche 20 % de la population active du pays.

A côté de cette misère sans nom, s'étale une richesse insolente de la bourgeoisie, avec des boutiques d'un luxe inouï qui n'ont rien à envier à celles de Paris ou de Genève.

5) Des contacts toujours plus difficiles

Le climat de peur qui règne dans le pays, les arrestations d'avocats et de journalistes rendent les contacts très difficiles. Chacun se méfie. Cela tient aussi aux imprudences commises par des visiteurs.

L'avocat de MADEN-IŞ a été inculpé parce que l'agence de presse a cité son nom dans l'interview qu'il lui a donnée.

Un avocat suédois venu comme observateur rendant public son rapport à son retour, a jugé utile, pour authentifier celui-ci de citer toutes ses sources d'informations !

A l'avenir les observateurs syndicaux auront de plus en plus de difficultés à "prendre contact". L'intérêt est uniquement de pouvoir assister au procès et d'y être vu par les inculpés.

6) La situation des familles des inculpés

Cette situation est très difficile.

Plusieurs de ces familles ont été chassées de leur appartement par leurs propriétaires pour la seule raison qu'elles sont les familles des inculpés de DISK.

Plusieurs sont sans ressources. Nombreux sont ceux parmi les 52 qui ont des familles nombreuses. De ce fait, l'épouse restait au foyer. Il n'y a plus aucune rentrée d'argent dans ce cas depuis 18 mois !

Il nous faut réfléchir à la façon dont nous allons pouvoir les aider.

UN MOMENT EMOUVANT DU PROCES

Dès que les inculpés sont entrés dans le gymnase, ils cherchaient, bien entendu, des yeux leurs familles dans le promenoir au-delà des gradins. Le premier le camarade KUCUK de LASTIK-IŞ (1) m'a aperçu et adressé un signe. Aussitôt il s'est approché du camarade KARADAYI de PETKIM-IŞ (2) et m'a montré du doigt. Celui-ci indiquait ensuite à tous les inculpés que j'étais là et tous, y compris BASTURK m'adressait des signes amicaux.

De ce moment important pour les inculpés, pour leur moral je déduis que les observateurs qui se rendront au procès doivent être de préférence des camarades connus des inculpés.

Ils auront ainsi la preuve, de visu, qu'ils ne sont pas abandonnés.

(1) Secrétaire Général du Syndicat du Caoutchouc de DISK

(2) Président du Syndicat de la Pétrochimie de DISK

UNE QUESTION QUI POSE QUESTION !

Deux de mes "contacts" à Istanbul m'ont demandé si les syndicats bulgares avaient protesté contre la visite du général EVREN à Sofia, et si les syndicats roumains et yougoslaves avaient été informés que ce même général EVREN, chef de la junte, entendait visiter aussi ces 2 pays ?

La raison d'Etat pour expliquer que ces pays reçoivent un tel hôte ne leur a pas du tout semblé être un argument convaincant. Ils y ont opposé le concept d'"internationalisme prolétarien".

En conclusion

Dans ses épreuves, dans son combat, le peuple de Turquie doit savoir qu'il n'est pas seul. La solidarité internationale peut faire reculer la junte et ses alliés.

N'est-ce pas cela qu'exprimait le salut que m'adressait de loin les 52 de DISK ?

Est-ce que ce salut, à travers moi, ne s'adressait pas à tous les démocrates du monde entier pour leur dire :

"NOTRE SORT DEPEND DE VOUS !"

Alain COVET
Secrétaire Général de l'ICPS

* * * * *



Compte-rendu de la Mission des camarades D. Bonvalot
et F. Boulín (UIS Fonction Publique) en Turquie
du 13 au 15 octobre 86 - (Istanbul et Ankara)

1/ La situation économique et sociale

La situation sociale et économique connaît une aggravation continue qui se traduit par:

- l'inflation (40% moyenne/année)
- baisse du pouvoir d'achat (-40 à 50% en 6 ans)
- faillites d'entreprises (3 à 4.000 en 6 ans)
- salaires impayés - travailleurs abandonnés sur des chantiers en Lybie, Koweït etc...
- vente aux capitaux privés des entreprises semi-publiques les plus rentables
- fausses-faillites qui permettent le détournement massif des crédits et prêts publics
- aggravation du chômage très importante ces derniers mois
- la dette extérieure a été multipliée par 2,5 sous le gouvernement OZAL (la plus importante depuis la création de la république)
- déficit de la balance extérieure de 7 à 10%
- arrêt des investissements

Les conséquences pour tous les travailleurs, ouvriers, employés, fonctionnaires, cadres sont très graves, d'autant que des mesures nouvelles ont été prises par le pouvoir ces derniers mois:

- changement du statut des salariés dont les entreprises semi-publiques ont été vendues au privé:
 - absence de contrat de travail
 - travail temporaire généralisé
 - pas de syndicat
- Nouvelle limitation du droit de grève (nouvelle réglementation no. 233)
 - la police, les préfets contrôlent les grèves
 - l'interdiction de se rassembler, les piquets de grève sont contrôlés, enregistrés par la police.(Cette situation a des conséquences sociales très graves et des phénomènes nouveaux apparaissent: famine, tuberculose, aggravation de la mortalité infantile ...)

II Situation politique

Le mécontentement est général, chez les travailleurs, dans l'ensemble du peuple, mais les réactions sont complexes, voir contradictoires.

Les dernières élections partielles ont vu le recul du parti au pouvoir mais c'est un autre parti de droite qui en profite (Parti de Demirel). La bourgeoisie prépare une alternative pour les prochaines élections générales.

La gauche et ses composantes sociales démocrates sont divisés et n'a pas su mobiliser son électorat. Celui-ci aspire à l'unité et à la définition claire d'objectifs de transformations démocratiques.

III Situation syndicale

Toute la situation évoquée auparavant est à prendre en compte dans l'appréciation de la situation syndicale actuelle. Les caractéristiques essentielles à notre avis sont:

- Une volonté d'unité, de lutte avec des objectifs revendicatifs clairs, remise en cause du régime.
- Aspiration à l'unité des forces politiques de gauche pour rétablir en priorité la démocratie.
- La direction de TURK-IS est remise en cause et disavouée par la majorité des travailleurs, des organisations syndicales d'entreprises, mais aussi par des branches professionnelles ou régionales.
- Le Congrès de TURK-IS doit se tenir dans un délai de 2 ou 3 mois. Il s'agit d'une échéance très importante pour l'ensemble du mouvement syndical turc.

La possibilité du changement de la direction actuelle est crédible. Un mouvement de plus en plus large se dessine pour transformer TURK-IS en organisation démocratique et combative, à l'intérieur de la centrale (mené par PETROL-IS) et avec l'appui d'organisations non affiliées (dont Automobil-is /+ de 60.000 adhérents et à la tête des luttes/, de militants de la DISK /Basturk a changé d'attitude et semble se rapprocher de cette solution/. Quelques réticences existent encore chez les militants de la DISK /Social-is, Banksen par exemple).

Dans le cas où le congrès ne permettrait pas les changements souhaités, il est envisagé par certains de créer après une autre organisation syndicale. (Position qui n'est pas partagée par le courant de gauche de la DISK qui souhaite malgré tout la transformation avec TURK-IS)

Pour information: - congrès de Petrol-is le 25 octobre 86
- congrès d'Automobil-is autour du 15 décembre 86.



IV Rencontres et entretiens

F. Boulin et D. Bonvalot ont pu rencontrer et s'entretenir avec:

- Avocats de la DISK, de Maden-is etc..
- A. Bastürk
- Militants de la DISK, Maden-is, Automobil-is, Président de Petrol-is, Social-is, militants de Banksen, communaux d'Istanbul
- Journalistes progressistes d'Ankara
- Syndicalistes d'Ankara

Remarque importante:

1/ Notre entretien à Ankara avec le Président de Social-is a porté sur:

- la gravité de la répression contre les militants de Social-is et de la DISK en général (interdictions des droits civiques, tracasseries administratives et policières, chômage, absence de ressources financières ...)

- L'aide en prison pour eux et leurs familles est venue de la CISL, SPI - Fonction Publique, CES.

- L'aide de la FSM n'a pas été du niveau nécessaire. Cela crée des incompréhensions.

- Dans la situation actuelle les militants de Social-is militent au sein de TURK-IS et s'investissent dans des responsabilités pour préparer le congrès.

2/ Après notre entretien avec la direction d'Automobil-is il a été décidé:

- Une délégation de 2 responsables se rendrait en France à l'invitation de la FMT CGT après le 15 janvier 87.

- Une conférence sur les droits syndicaux et les règlements du BIT pourrait (avec l'aide de la FSM) se tenir sous la responsabilité d'Automobil-is pour des syndicalistes progressistes en Turquie, début 1987.

V Le Procès de la DISK

La délégation a pu se rendre au Tribunal militaire le 15 octobre 86. Le procès est entré dans sa phase finale avec la plaidoirie des avocats.

Les plaidoiries prendront fin début novembre. Le jugement pourrait être rendu fin 86 ou début 87. Les militants de Maden-İs sont les plus menacés avec d'autres dirigeants de la DISK.

Tout le monde s'attend à une interdiction des activités de la DISK. Le jugement sera porté en appel, en cassation et risque de durer encore longtemps. Cela pose le problème de la situation des inculpés qui sont dans une situation difficile: privés de leurs droits civiques, sous surveillance, sans travail....

VI La Presse

La délégation a donné un communiqué (solidarité, soutien à la DISK, résolution du XI^e CSIE) à la Presse d'Istanbul.

Elle a rencontré sur les mêmes thèmes les journalistes d'Ankara.



VII Recommandations pour notre travail à venir en direction: de la Turquie:

- Accentuer notre information, nos interventions en faveur de la DISK, des inculpés.
- Envisager une aide financière pour les militants de la DISK, de leurs avocats.
- Examiner avec l'AIJD une mission conjointe lorsque le jugement sera rendu.
- Préparer la conférence sur les droits syndicaux et le BIT début 87 (2 jours sur place).

- Préparer avec les UIS concernées (Alimentation, Chimie, Commerce, Bâtiment) des missions sur place (à ce jour les UIS Métaux, Textile, Agriculture, Fonction publique, FISE, se sont rendues sur place en 1985 - 1986, plus CGT P, CGT France, FMT CGT).

Renforcer nos relations avec les syndicats et syndicalistes progressistes de TURK-IS.

D. Bonvalot

Sauval

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

La délégation était composée de Franck Boulin (UIS Fonction Publique - présent en 1986 au procès de la DISK) et Jean-François Courbe (Commission Europe)



I. Situation générale

- Inflation 70 %, chômeurs 7 millions, salaires minimums 85.000 LT (100 FS), salaire moyen (200 FS), les chômeurs ne sont pas indemnisés.
- au niveau des droits syndicaux la situation se dégrade
 - * L'interdiction du droit de grève est maintenue (toléré uniquement pour le renouvellement des conventions collectives).
 - * Extension de l'interdiction de se syndiquer:
 - à tous les employés, ingénieurs, cadres et techniciens
 - aux personnels des entreprises publiques ou nationalisées notamment par l'obligation pour les travailleurs de signer un contrat individuel dans lequel il est stipulé l'interdiction d'appartenir à une organisation syndicale. Cette année 85.000 travailleurs ont signé ce type de contrat et pour 1989 il en est prévu plus d'un million.
 - aux personnels de sécurité (dans la mesure où aucune définition de ce que recouvre cette catégorie n'existe, le patronat utilise cette dénomination pour plus de 20 % du personnel dans certaines entreprises.
 - aux personnels stagiaires, saisonniers, temporaires (personnels souvent utilisés pour remplacer les grévistes).
 - aux personnels qui travaillent dans les zones franches.
 - * Extension du contrôle de l'Etat:
 - sur les finances et les directions des organisations syndicales.
 - sur les relations internationales des syndicats: car seul le ministre décide du choix des relations (par la remise ou non de passeport) et seule l'adhésion à la CISL est autorisée.

Globalement d'après l'OIT 14 textes de lois doivent être abrogés pour obtenir en Turquie le respect des conventions internationales.

Et pourtant dans ce contexte des luttes se développent.

- A l'initiative d'OTOMOBIL-IS mise en place d'un comité d'organisation du 1er mai avec Petrol-IS, Cristal-IS, BANKS, TUMTIS la manifestation sera interdite par la police. Il y aura 81 personnes arrêtées dont 11 seront emprisonnées.
- En 2 ans 15.000 travailleurs de Petrol-IS ont fait grève, etc...

II. Situation de la TURKIS (1,5 million d'adhérents regroupés dans 36 syndicats)

Alors qu'en janvier le président déclarait qu'au regard de la situation aucune revendication ne pouvait être adressée au gouvernement, en février le Comité exécutif élabore un calendrier d'action revendicative. TURKIS demande alors une augmentation de 58 % des salaires. La situation interne de TURKIS est très conflictuelle. Les forces de gauches (démocrates, sociaux démocrates et communistes) mènent une lutte contre la direction actuelle de TURKIS.

Le prochain congrès prévu en octobre 1989 laisse cependant entrevoir des perspectives différentes pour certains - il n'y aura pas de changement pour d'autres - des possibilités importantes existent. L'adhésion de TURKIS à la CES est jugée positive par l'ensemble de nos camarades. Car pour la 1ère fois un rapprochement entre la DISK et TURKIS semble possible (n'oublions pas que les adhérents en Turquie de la DISK ont adhéré à TURKIS avec l'objectif de faire évoluer cette organisation).

III. Notre activité et nos contacts:

A) ANKARA

1. Rencontre avec les principaux avocats du procès des deux secrétaires généraux du PCT et du POT. (Nejla FERTAN, Veli DEVECIOGLU, Ersen SANSAL).
2. Participation à la 4ème séance du Procès au cours de laquelle le camarade Kutlu présentait sa défense.
Il s'agit d'une parodie de justice - dans lequel les 16 inculpés sont accusés de délit d'opinion (en vertu de l'article 141 et 142 de la constitution qui interdit toute activité tendant à diviser la société en classe). 2 des



avocats des secrétaires généraux ont également été inculpés, l'un d'eux simplement pour avoir déclaré "la lutte pour la démocratie continue". Le Procès est

public mais interdit aux Turcs (seuls les avocats et les étrangers ont accès à la salle d'audience). Pour cette raison 600 avocats de toutes tendances politiques se sont portés défenseurs des inculpés.

Il s'agit d'un procès politique et idéologique: l'acte d'accusation (230 pages) n'est que l'acte d'accusation d'une opinion, d'une conception du monde, du marxiste qui selon le procureur "est une catastrophe pour le monde". Aucun délit, aucun fait reprehensible n'est reproché aux inculpés si ce n'est le fait d'être ou d'être soupçonnés de marxistes.

Plus globalement tout l'accusation repose sur les articles 141 et 142 qui interdisent toutes activités sur des positions de classe. Il s'agit du procès de la démocratie. A ce titre les organisations syndicales, l'ensemble des démocrates considèrent ce procès comme le symbole de la lutte pour les libertés. Sans l'abrogation des articles 141 et 142 il ne peut y avoir de libertés syndicales.

Suite du procès est prévu le 1er août (poursuite de la défense du camarade Kutlu)

3. Participation à une conférence de presse devant 500 militants et journalistes, brève déclaration au nom de la FSM.
4. Réunion de travail avec les avocats:
5. Rencontre avec les dirigeants de l'association des ingénieurs: nous avons évoqué la possibilité de les inviter à la conférence mondiale des ITC à Helsinki et de les mettre en contacts avec A. Obadia (nos camarades sont présents dans la direction de cette association qui regroupe plus de 160.000 ingénieurs)

B) ISTAMBUL

1. Participation à la cérémonie commémorative de l'assassinat de Kemal TURKLER, président de la DISK. La cérémonie se déroulait au cimetière d'Istanbul devant plus de cinq cent militants et les représentants de la presse. J'ai pu prendre

la parole pendant quelques minutes, après l'intervention de A. Basturk actuel président de la DISK (et qui était présent pour la première fois).

2. Rencontre avec Rasim OZ (avocat inculpé) et Mme Turkler qui a remercié chaleureusement la FSM pour son activité et surtout pour la continuité de sa présence. (en 87 nous étions également présent)
3. Rencontre avec PETROL-IS (le Secrétaire général et 5 membres du Comité exécutif) 75.000 adhérents - depuis quelques mois a un nouveau président. L'ancien étant devenu député du parti Social démocrate populiste. Les camarades souhaitaient beaucoup plus de relations avec UIS chimie.
4. Rencontre avec le président d'OTOMOBIL-IS
5. Rencontre avec la direction de BANKS (syndicat des banques et assurances privées) 9.000 adhérents, va adhérer à la CISL, a pour président une femme (pour la 1ère fois en Turquie), souhaite développer contact UIS Fonction publique.

Conclusions

Nous devons orienter notre activité en prenant en compte 3 éléments essentiels

1. Le procès comme symbole, pour tous les démocrates Turcs, de la lutte pour les libertés et la démocratie.
2. L'impact considérable auprès des autorités, des médias et des camarades de la solidarité internationale principalement par la présence sur le terrain.
3. L'importance de la continuité de notre présence qui dans la mesure de nos possibilités devrait nous conduire à participer aux moments importants de la vie syndicale turque (procès, 1er mai, cérémonie anniversaire, luttes)

Je pense, suite aux contacts effectués, que nous devons renforcer notre activité au niveau des UIS. Des possibilités importantes existent (même si souvent ces syndicats ont une affiliation à la CISL) de même nous devons poursuivre nos efforts de formation des militants. La Turquie, de part son histoire, et ses traditions de luttes, est un enjeu important pour le mouvement syndical européen, nous devons en faire une des priorités de notre activité européenne.